

## **Développer l'économie circulaire pour l'environnement, l'économie, la recherche, mais aussi pour l'emploi**

Pervenche Berès a été nommée contre-rapportrice du rapport sur l'économie circulaire, en commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Énergie. L'économie circulaire, qui s'inscrit dans le cadre du développement durable, a pour objectif de produire des biens et services en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables.

Écologiquement vertueuse, elle promeut un système économique et industriel sobre en carbone, en énergie et en ressources naturelles, renouvelables, fondé sur l'écoconception des produits et des services, qui doit favoriser le recyclage ou la réutilisation au meilleur coût.

Cette nouvelle forme d'économie préserve l'environnement, en développant un modèle économique viable et des technologies nouvelles ; mais elle revêt aussi une finalité sociale, car elle permet la création d'emplois non délocalisables, et favorise l'accès des populations modestes à des produits ainsi réutilisables ou recyclés.